



Journée internationale de la biodiversité 2024 : Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030

Strasbourg, 21 mai 2024 : Le 22 mai, Journée internationale de la biodiversité, la communauté mondiale se concentre sur l'importance cruciale de la biodiversité et le besoin urgent de la protéger. Cet événement annuel met en lumière à la fois les enjeux et les opportunités liés à la conservation de la biodiversité. Cependant, la triple crise planétaire - changement climatique, perte de biodiversité et pollution - menace notre monde naturel tout au long de l'année. Les êtres humains, qui sont au cœur de cette crise, en sont à la fois la cause et la solution potentielle. Néanmoins, il est essentiel de reconnaître que l'humanité ne peut pas exister indépendamment de la nature ; chacune de nos actions ayant un impact direct sur l'environnement. Nous devons donc apprendre à interagir plus harmonieusement avec notre environnement et à réduire nos impacts négatifs sur celui-ci ainsi que sur la biodiversité.

Le thème de cette année, « Contribuez au Plan », nous rappelle de manière poignante qu'aucune action n'est trop petite lorsqu'il s'agit de protéger la biodiversité. Les efforts de conservation doivent être déployés à tous les niveaux : mondial, régional, national, local et individuel. À la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, nous voulons montrer l'exemple. En décembre 2023, le Comité permanent de la Convention de Berne a adopté un Plan stratégique historique à l'horizon 2030. Ce plan fait suite à l'adoption, en 2021, de la Vision de la Convention de Berne pour la même période. Ce plan global fixe quatre objectifs clés : accroître la résilience et la connectivité des écosystèmes ; améliorer l'état de conservation des espèces menacées ; valoriser, maintenir et améliorer les contributions de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats à un environnement sain ; et garantir une utilisation efficace des ressources.

Ces objectifs s'alignent sur d'autres initiatives telles que la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal 2030/2050. L'objectif commun est de répondre à la crise de la biodiversité par des mesures coordonnées et efficaces.

Près de 45 ans après sa création, la Convention de Berne reste une pierre angulaire de la lutte contre la perte de biodiversité en Europe et dans les régions voisines. Dans le prolongement de la Déclaration de Reykjavík et de l'engagement de ses Chefs d'État et de gouvernement à renforcer les travaux sur les aspects des droits humains liés à l'environnement, le Conseil de l'Europe fait sien le message « Contribuez au plan », en reconnaissant le rôle essentiel de la Convention de Berne dans la promotion de la collaboration entre gouvernements et entre les gouvernements et la société civile. Cette action collective est primordiale pour relever les défis environnementaux auxquels nous faisons face aujourd'hui. Le Plan stratégique à l'horizon 2030 fournit non seulement une feuille de route pour la préservation du patrimoine naturel de l'Europe, mais souligne également l'importance de la coopération internationale pour atteindre ces objectifs. En nous engageant à respecter les principes énoncés dans celui-ci et les objectifs plus larges des cadres mondiaux pour la biodiversité, nous pouvons prendre des mesures importantes pour protéger et restaurer la riche biodiversité de notre planète pour les générations à venir.